

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2018

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19
Présents : 13 Votants : 17

Date de la convocation : 27/08/2018

Présents: COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, AUBERTIN V, BONNAVENTURE C, MOUGEL D, GEORGEL M, CARITEAU J-P , COUTINHO V, MAILLARD E, MANGEOL S, MATHIEU M, THIEBAUT M et VUILLEMIN E.

Absents excusés : Roger COLIN a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS
Armelle SERVANCKX a donné pouvoir à Michel GEORGE
Sébastien HACH a donné pouvoir à Valérie AUBERTIN
Andrée VAUTRIN-ROLLOT a donné pouvoir à Jean-Pierre CARITEAU
Pierre-Antoine RICHARD

Absente : Agnès COLIN

Le mardi 4 septembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Mme Anne COURTOIS-PAULUS, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol.

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf mention particulière,

A la suite de la démission de M. Sébastien HACH de son mandat de conseiller communautaire,

• **ELIT** (14 Pour, 3 Abstentions), au scrutin de liste à un tour parmi les conseillers municipaux après acte de candidature, Madame Anne COURTOIS-PAULUS, conseillère communautaire auprès de la CAE,

• **DECIDE** que lorsqu'un bien communal ayant fait l'objet d'un prêt temporaire à un administré n'est pas restitué en l'état, dans les délais prévus, pour quelques raisons que ce soit, il sera remplacé par la commune et refacturé au demandeur,

A la suite de la mise en place des « Mercredis récréatifs » par la section Zig'Anim de l'A.S.C Hadol-Dounoux, au cours desquels les enfants pourront retrouver des activités plébiscitées lors des Nouvelles Activités Périscolaires, et afin de favoriser l'accès à un maximum d'enfants,

• **VOTE** une participation financière de 6,00 €, par période, pour l'année scolaire 2018-2019, aux familles hadolaises qui inscriront leurs enfants à cet accueil,

• **ACCORDE** à l'Association Intercommunale de Développement Local du Pays de la Vôge une participation de 1 498,77 € pour l'année 2018 (service portage de repas),

Considérant d'une part, la présence des « All Dances » lors de nombreuses manifestations communales et d'autre part, l'aura d'un championnat du Monde,

• **ATTRIBUE** (15 Pour, 2 Contre) une subvention exceptionnelle à l'A.S.C Hadol-Dounoux - Section « All Dances » dans le cadre de leur participation au Championnat du Monde de rock'n roll sauté et vote un montant de 200,00 €,

● **DECIDE** d'offrir, aux agents communaux, un cadeau d'une valeur maximale de 350,00 € lors d'un départ en retraite ou lors de l'attribution, après sollicitation, d'une médaille d'Honneur Communale (échelon Argent, Vermeil ou Or),

● **ADOPTÉ** le règlement des transports scolaires modifié et note qu'il fera l'objet d'une diffusion auprès des parents,

En raison de la mise en œuvre des mercredis récréatifs par le biais d'une nouvelle convention, de l'allongement de la période d'A.L.S.H en été et d'un temps de ménage complémentaire,

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention relative à l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement conclue avec l'A.S.C Hadol-Dounoux,

● **DONNE un avis favorable** (16 Pour, 1 Abstention) à l'adhésion de nouvelles collectivités au SMIC.

Informations et questions diverses :

- Une enquête va être menée concernant la pérennisation du transport scolaire.
- Il est signalé que la M.F.R de Hadol envisage une restructuration de ses bâtiments.
- Pôle de Santé : Une nouvelle orientation est en cours.

La séance est levée à 23h30.

Fait à Hadol, le 6 septembre 2018
Le Maire,
Anne COURTOIS-PAULUS

Le secrétaire de séance,
Daniel MOUGEL